

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021
Délibération n°2021-07-11

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept du mois de juillet à dix-neuf heures trente, se sont réunis à La Chevallerai, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi premier du mois de juillet deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. Jeremy JEUSSET), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerai (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN), Mme Gladie FERRY déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS)

Absent : M. Frédéric LAFOND délégué de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et Mme Clotilde SHAMMAS

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à l'inscription budgétaire d'une recette de TVA générée lors de la construction du centre aquatique Canal Forêt. Il s'agit également de réaliser un virement de crédits pour faire face aux dépenses non prévues liées à la fin de l'opération Eau et Paysages.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2021 04 10 approuvant le budget primitif 2021 ;

CONSIDERANT que pour pouvoir faire face au dépassement des dépenses d'investissement de l'opération n°63 – Eau et Paysages liées au solde tout compte des travaux. Il est nécessaire de procéder à un virement de crédits via le chapitre 20-Immobilisations incorporelles ;

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire budgétairement la recette de TVA relative à la construction du centre aquatique réalisée sur le budget Administration générale et qu'il convient de reporter sur le budget annexe centre aquatique ;

CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget Administration générale :

<i>Investissement</i>			BP 2021	DM	BP+DM
2313-95-0063	Eau et Paysage	ID	19 000,00	14 100,00	33 100,00
2041612-82	Bâtiment et installations	ID	196 000,00	-14 100,00	181 900,00
2041632-413	Bâtiment et installations	ID	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
21318-413	Autres bâtiment public	IR	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 07/07/2021

La Présidente, Rifa SCHLADT

